



PROJET D'ETABLISSEMENT

École Municipale de Musique de Gières

2023 – 2026

RÉAFFIRMER – ANCRER – RAYONNER

Sommaire

PRÉAMBULE.....	3
LE CADRE DU NOUVEAU PROJET D' ÉTABLISSEMENT.....	3
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	4
L' ÉCHÉANCE.....	4
L' ÉCOLE DE MUSIQUE.....	5
LES LOCAUX.....	5
L' ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.....	6
LES EFFECTIFS.....	6
LE BUDGET.....	6
LES GRANDES ORIENTATIONS.....	7

PRÉAMBULE

La rédaction d'un nouveau projet d'établissement est un moment fort de la vie d'une école de musique. Le projet que nous vous présentons aujourd'hui s'inscrit dans le cadre d'une démarche de concertation née d'une volonté de trouver ensemble les chemins d'une évolution devenue nécessaire au regard des évolutions socio-économiques des dernières années.

En effet, depuis bientôt 50 ans, l'école municipale de musique est un élément central de la vie culturelle de la commune. Portée par une équipe d'enseignants volontaires et engagés sur le territoire, elle dispense une offre pédagogique mais aussi des actions d'éducation artistique et culturelle de qualité. Pour autant, confrontée à de nombreux questionnements, elle se devait de prendre le temps du bilan de ses pratiques et de son organisation afin de définir sa feuille de route pour les prochaines années. Telle a été la finalité des travaux conduits avec l'équipe pédagogique tout au long de l'année 2022 et qui ont permis de retenir les orientations des plus prometteuses pour l'avenir de l'école, en cohérence avec les grands axes du mandat, les besoins des usagers, mais aussi les moyens financiers tel que décrits dans le présent document.

Celui-ci a comme objectif de contribuer à faire évoluer l'école dans son rôle de lieu d'enseignement, de découverte artistique mais surtout d'émancipation, d'égalité des chances et de vivre ensemble. Il revêt trois dimensions :

1. Une dimension pédagogique, la mission première de l'école étant l'acquisition des compétences et de références musicales et artistiques.
2. Une dimension démocratique en faisant une large place à la lisibilité de l'action et à l'amélioration de la relation aux usagers.
3. Une dimension organisationnelle enfin, en recherchant une optimisation de la gestion quotidienne pour améliorer le niveau de service dans un environnement aux ressources contraintes.

Témoins d'une volonté d'inscrire l'action de l'école de musique dans la durée, ce nouveau projet apportera des perspectives novatrices. Aujourd'hui, plus que jamais, le service public se doit de s'adapter pour répondre du mieux possible aux évolutions sociétales. Telle est l'ambition portée et qui incitera tous les acteurs concernés, du moins nous l'espérons, à s'engager dans ce projet. Que tous ceux qui se sont associés à cette démarche soient remerciés.

LE CADRE DU NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

La ville de Gières a souhaité que son école de musique, en tant que service public, se dote d'un nouveau projet d'établissement. Pour ce faire, la commune a décidé de confier à un prestataire extérieur une mission d'accompagnement. Celle-ci s'est décomposée en deux phases : la 1^{ère} consistant en la réalisation d'un diagnostic et la 2^{ème}, en la mise en œuvre d'un dispositif de concertation.

Ainsi, durant l'année 2021 - 2022, de nombreux temps d'échanges sont intervenus avec :

- L'équipe pédagogique
- Les élus
- Les parents d'élèves.

Cela a permis l'élaboration du présent document.

À la fois référentiel, organisationnel, outil de management et de prospective, le projet élaboré répond à la nécessité de proposer à l'ensemble des acteurs et partenaires concernés, une projection des missions de l'établissement et de son fonctionnement dans une période donnée.

A terme, l'école disposera d'un cadre formalisé, au sein duquel elle y inscrira son action, améliorera sa visibilité et sa lisibilité.

Enfin, ce projet permettra à tous les acteurs et aux usagers de faire référence à un langage commun.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Si le projet d'établissement se doit d'apporter une dynamique nouvelle, il est important de le situer en référence des constructions qui l'ont précédé.

Parmi celles-ci, il convient de citer :

Pour la collectivité :

- L'analyse des besoins sociaux (ABS)
- Le projet éducatif de territoire (PEDT)

Pour l'école :

- Le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique élaboré par le Ministère de la culture.
- La charte de l'enseignement artistique spécialisé.
- Les préconisations du schéma des enseignements artistiques du département.
- La charte Agglo-Sud.

L'ÉCHÉANCE

Le projet est élaboré pour la période 2023-2026, cette date correspond à l'échéance de l'actuelle mandature.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique est un service municipal de la commune de Gières.

Elle se situe, comme suit, dans la hiérarchie dans l'organigramme des services.

- Monsieur le Maire : Pierre VERRI
- Madame la Directrice Générale des Services : Sylvie BOULÉ
- L'école municipale de musique : Isabelle ECHILLEY, directrice
- La bibliothèque : Nicole HACQUES, directrice
- Le service culturel : Muriel GRANIER, directrice
- Le pôle vie associative : Betty BODIN, coordinatrice
- Le service des sports : Valérie GUILLAUME, directrice.

LES LOCAUX

L'école de musique est située en bordure du parc Charly-Guibbaud, à proximité de la Grange Michal, de la salle du Laussy et de la Mairie,

C'est une bâtisse ancienne du XVIII^{ème} siècle. Elle a été adaptée sur 3 niveaux : Rez de Chaussée - 1^{er} et 2^{ème} étages desservant 9 salles de cours, le bureau administratif, les sanitaires, 2 salles de stockage. Pendant l'année 2021-2022, des travaux d'isolation sonore ont été effectués en interne ; changement des portes, chaque salle a été équipée de panneaux isolants phoniques.

Cet ERP de 5^{ème} catégorie est limité dans son accessibilité du fait de ses trois niveaux et ne peut accueillir les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) que sur un niveau (Rez de Chaussée).

L'établissement est ouvert 36 semaines par an aux élèves, selon le planning de l'éducation nationale.

Le temps de travail de l'équipe pédagogique est régi par un règlement intérieur, annexé au présent document.

De même, le fonctionnement de l'école (règlement intérieur), dont les modalités des liens avec les parents a fait l'objet une formalisation, est également annexé au présent document.

Par ailleurs, une association, « La Portée de Tous » est habilitée à utiliser régulièrement les locaux, dans le cadre de l'exercice de ses activités (cours de musique à l'intention des adultes).

L' ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Répartition de ATEA par statut.
(titulaire- contractuel - nombre- ETP, spécialisé)

LES EFFECTIFS

Nombre d'inscrits relativement stable pouvant être appelé à augmenter ou diminuer selon les années

LE BUDGET

Le budget de fonctionnement de l'École de Musique représente 4 à 5 % du budget global de la commune de Gières(dépenses réelles).

LES GRANDES ORIENTATIONS

Le diagnostic réalisé a montré que si l'école de musique était reconnue et appréciée des familles l'ayant ou la fréquentant à l'heure actuelle, un certain nombre d'améliorations s'avéraient, aujourd'hui, nécessaires.

Le paysage du monde musical, les moyens dédiés et les attentes des publics ont beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Cette période a vu un détournement du public des modèles historiques d'enseignement musical spécialisé, tant dans l'évolution des modalités d'enseignement que dans les missions et le fonctionnement même des écoles de musique.

L'école municipale de musique de Gières s'est déjà emparée de ces sujets en repensant les cours de F.M. (Formation Musicale).

Le développement des médias, l'accès aisé à l'information, l'émergence de nouveaux styles et de nouvelles pratiques artistiques et en parallèle, la raréfaction des moyens imposent à la collectivité de faire des choix éclairés quant aux futures offres d'enseignement.

L'école de musique doit continuer à faire évoluer son fonctionnement, accentuer son ouverture envers tous les acteurs et partenaires artistiques locaux.

Le nouveau projet d'établissement doit servir de fil conducteur aux équipes pédagogiques et administratives afin d'amener ces évolutions à aboutir en 2026 vers une école qui aura :

- Clarifié ses orientations et ses priorités artistiques et pédagogiques.
- Développé une relation structurée et profonde avec ses partenaires, entre autres, l'éducation nationale et le secteur socio-culturel.
- Gagné en sérénité par la stabilisation de son organisation, ses orientations et ses évolutions matérielles.
- Optimisé sa gestion des ressources dans un contexte contraint.

Il a donc fallu identifier 4 objectifs stratégiques :

- CLARIFIER le fonctionnement de l'organisation générale de l'école.
- RÉAFFIRMER les pratiques pédagogiques.
- ANCRER l'école comme lieu de ressources de ses partenaires.
- RAYONNER par ses projets sur la Ville et la Métropole

qui seront déclinés, ci-après dans un plan d'actions.

OBJECTIF 1

CLARIFIER LE FONCTIONNEMENT ET L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

Pour rendre possible la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs à atteindre, une phase préalable de clarification du fonctionnement et de l'organisation générale de l'école est nécessaire. Celle-ci consiste en 3 actions principales :

ACTION 1.1 : UNE FORMALISATION DES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES INTÉGRANT :

● Une actualisation du règlement pédagogique, détaillant les éléments suivants :

- ▶ Offre de disciplines,
- ▶ Déroulement et contenu des cursus,
- ▶ Modalité d'évaluations et orientations.

● Une optimisation de la gestion des cours visant à accroître la capacité de l'accueil de l'école de musique à un nombre d'heures constantes.

- ▶ Fixation d'un seuil de 6 et 8 élèves minimum pour les cours collectifs (selon la capacité d'accueil des salles),
- ▶ Anticipation de la composition des groupes d'élèves en juin pour l'année suivante,
- ▶ En fonction des classes, une organisation des cours d'instrument sur la base de 2 élèves pour 45mn de cours ou 1 élève à 30 mn selon la discipline et le besoin de l'apprenant.

● Une systématisation du recueil du projet de l'élève :

- ▶ Mise en place d'une grille de recueil des envies de l'élève et de sa famille lors de l'inscription,
- ▶ Orientation de l'élève dans un cursus complet ou dans une pratique plus légère décidée en fonction de ses envies futures (simple pratique autonome en privée, volonté de s'orienter à terme vers un conservatoire, préparation au BAFA ou de l'option musique au BAC.),
- ▶ Ouverture des cours à des propositions d'élèves.

ACTION 1.2 : UNE ÉVOLUTION DE LA MÉTHODE DE CONCEPTION DE LA SAISON PUBLIQUE

La saison publique de l'école de musique se compose de trois grands types d'événements :

- ▶ Des prestations à destination des parents présentant le travail régulier.
- ▶ Des projets artistiques forts et ponctuels en partenariat avec des établissements culturels municipaux ou d'autres établissements d'enseignement artistique du réseau « Agglo-Sud ».
- ▶ Des temps de participation aux événements municipaux culturels, festifs ou commémoratifs.

Pour fluidifier l'organisation de la saison publique et s'assurer de son ancrage au sein de la politique culturelle de la ville, la programmation devra être effectuée en juin pour l'année suivante à l'issue du bilan de l'année.

Elle fera l'objet d'une note de présentation synthétique qui sera validée, après échange, par les élus de référence de la DGS (Directrice Générale des services)

Ce document pourra être partagé avec les partenaires et les représentants des usagers, principalement lors du conseil d'établissement d'automne.

ACTION 1.3 : UNE CLARIFICATION ET UNE STRUCTURATION DE LA RELATION AUX USAGERS

Outre la clarification du règlement d'études, l'amélioration de la relation usagers est un point important à prendre en compte dans l'évolution de l'établissement.

Au-delà de la lisibilité de chaque document, plusieurs outils d'information ou de dialogue seront mis en œuvre.

- ▶ Une publication régulière, type newsletter, reprenant les informations pratiques.
- ▶ Des espaces de dialogue informel et thématique avec les parents.
- ▶ Un conseil d'établissement, instance consultative formelle intégrant usagers, partenaires, représentants de l'équipe et présidé par l'élu en charge de l'école de musique.

OBJECTIF 2 RÉAFFIRMER LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES 2023 - 2024

Trois types d'actions permettront de répondre à cet objectif, à savoir :

ACTION 2.1 : ORGANISER LA TRANSVERSALITÉ PÉDAGOGIQUE

- ▶ Réaffirmer le rôle d'acquisition de compétences du cours individuel qui rend possible la pratique collective et la représentation publique.
- ▶ Systématiser le travail du répertoire de cours collectifs en cours d'instrument en vue des représentations et diffusions diverses.
- ▶ Concevoir les projets en fonction des notions ou compétences à développer par les élèves.

ACTION 2.2 : DÉVELOPPER UN PÉDAGOGIE CENTRÉE SUR L'ÉLÈVE

- ▶ Organiser et systématiser le recueil du projet de l'élève.
- ▶ Inclure l'élève dans la culture de sa discipline.
- ▶ Associer les élèves au choix des répertoires abordés en cours.

ACTION 2.3 : DÉVELOPPER DES PÉDAGOGIES INCLUSIVES

- ▶ Concevoir les groupes en fonction des âges, niveaux, instruments et affinités.
- ▶ Adapter les répertoires abordés en fonction de la composition et du niveau des groupes d'élèves.
- ▶ Systématiser les compétences de prise en compte du handicap.

OBJECTIF 3
ANCERER L' ÉCOLE COMME LIEU DE RESSOURCES
POUR SES PARTENAIRES
2024 -2025

ACTION 3.1 : ÊTRE UNE RESSOURCE POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- ▶ Être à l'initiative d'un répertoire chanté annuel et permettant le partage avec l'ensemble des partenaires.
- ▶ Développer un accompagnement des animateurs socio-culturels du territoire.

ACTION 3.2 : CONCEVOIR UNE POLITIQUE DE «ALLER VERS» DE NOUVEAUX PUBLICS

- ▶ Organiser, en lien avec les acteurs du développement local des actions de rencontre et de découverte de l'école dans les quartiers éloignés.
- ▶ Développer des formes de pédagogies courtes (4-6 séances ?) pour un public d'enfants éloignés.
- ▶ Accompagner les pratiques artistiques spontanées notamment des adolescents.

ACTION 3.3 : CRÉER DES PASSERELLES ENTRE LES ÉLÈVES INSCRITS ET PUBLICS HORS LES MURS .

- ▶ Organiser des visites et des accueils ponctuels des publics hors les murs au sein de l'école de musique.
- ▶ Développer des activités (ponctuelles ou plus pérennes) permettant de rassembler les publics autour de projets communs (cf. Battucada)
- ▶ Faciliter l'orientation vers l'école de musique des publics hors les murs (lien famille-accueil individualisé)

OBJECTIF 4

RAYONNER PAR CES PROJETS SUR LA VILLE ET SUR LA MÉTROPOLE

2025 - 2026

ACTION 4.1 : ÉLARGIR LA SAISON PUBLIQUE À L'ENSEMBLE DE LA VILLE

- ▶ Identifier de nouveaux lieux de diffusion sur les quartiers éloignés du centre-ville.
- ▶ Développer des actions de médiation autour des événements de l'école.
- ▶ Intégrer des éléments participatifs aux événements publics pour élargir le public sensibilisé (soundpainting - chorale éphémère - outil participatif numérique - cf. Smartfaust)

ACTION 4.2 : ÊTRE À L'ORIGINE D'UN ÉVÉNEMENT RÉGULIER

- ▶ Identifier un format permettant de croiser l'ensemble des publics de l'école de musique.
- ▶ Concevoir et mettre en œuvre cet événement dans le cadre d'une saison culturelle concertée avec l'ensemble des partenaires culturels et socio-culturels de la commune.
- ▶ Enrichir cet événement en y associant les écoles du réseau « Agglo-Sud »

ACTION 4.3 : PRENDRE UN RÔLE ACTIF AU SEIN DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL.

- ▶ Au sein du réseau « Agglo-Sud », mettre en place un format de « résonance » des projets des différents établissements d'enseignements artistiques en créant réciproquement des déclinaisons locales.
- ▶ Étudier un dispositif de circulation d'élèves entre les différents établissements d'enseignement artistique du schéma départemental.
- ▶ Prendre le chef de fil du schéma départemental dans un domaine à définir, éventuellement la diffusion des pratiques amateurs.